



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Programme Voltaire 2016 : séjourner 6 mois en Allemagne dans le cadre de la scolarité

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Délégation académique
aux relations européennes,
internationales
et à la coopération (DAREIC)

Affaire suivie par

Christine LACHWA
Adjointe au Délégué académique
aux relations européennes,
internationales et à la coopération
05. 16. 52. 65. 51
christine.lachwa@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Référence

Circulaire ministérielle n°2015-065 du 17 avril 2015, publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale n°3 du 7 mai 2015

Destinataires

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les enseignants d'allemand
sous couvert de Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
publics et privés sous contrat de l'académie

Pour information :

- Messieurs les DASEN des départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne
- Madame Thérèse BEHROUZ et Monsieur Olivier BORD, IA-IPR d'allemand

La maîtrise d'une langue européenne et une expérience de mobilité internationale représentent aujourd'hui un **atout majeur** pour les jeunes, tant sur le plan personnel que dans la poursuite de leurs études et, plus tard, dans le monde professionnel.

Or le moyen le plus efficace pour maîtriser une langue est d'effectuer un séjour d'une certaine durée, **en immersion complète** dans le pays concerné. Dans ce but, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a conçu le programme Voltaire, permettant d'effectuer un échange individuel de longue durée sans interrompre son cursus scolaire. Il est entièrement géré par la Centrale Voltaire (un service du Centre Français de Berlin, auquel l'OFAJ a confié l'organisation du programme).

Qu'est-ce que le programme Voltaire ?

Il est fondé sur l'échange réciroque entre un élève français et un élève allemand, sensiblement du même âge :

- L'élève français séjourne en Allemagne **pendant 6 mois consécutifs** (de mars à août). Il est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant allemand et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.
- L'élève allemand séjourne en France dans les mêmes conditions : il est hébergé par la famille de son correspondant français pendant les 6 mois suivants (de septembre à février) et suit les cours dans le même établissement scolaire.

Quelles sont les conditions pour y participer ?

- Ce programme est destiné aux élèves de 3^e et de 2^e de l'enseignement général, technologique et professionnel, qui apprennent l'allemand en LV1 ou LV2.
- La participation de l'élève au programme nécessite l'avis de l'équipe pédagogique et l'**accord préalable** du chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique doit notamment s'assurer de **la maturité, la motivation et l'aptitude** du candidat à réaliser cet échange, ainsi que de l'engagement réel de la famille.

Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?

- Il est recommandé aux deux établissements partenaires de formaliser un **contrat d'études**.
- La participation à l'échange ne doit en aucun cas pénaliser l'élève dans son parcours scolaire et son orientation : il doit notamment pouvoir rattraper les cours manqués et être évalué.
- Un enseignant **tuteur** est désigné : il s'assure du bon déroulement de l'échange, suit l'élève français pendant son séjour en Allemagne et veille à l'intégration de l'élève allemand en France.
- A la fin du séjour, l'équipe pédagogique remet à l'élève accueilli une **attestation de scolarité** et un **rapport** évaluant son travail scolaire et son intégration à l'établissement.

Quelles modalités pour les élèves de 3^e passant le DNB ?

- S'ils le souhaitent, les élèves de 3^e peuvent passer les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB) lors de la session de rattrapage de septembre.
- Concernant l'épreuve orale d'histoire des arts, ils peuvent la passer : soit avant leur départ si possible ; soit lors de la session de septembre.

Quel est le rôle des familles ?

- La famille d'accueil s'engage à **intégrer** le correspondant dans la vie familiale comme un membre à part entière. Elle doit l'inclure à toutes ses activités et s'en occuper comme elle souhaiterait que l'on s'occupe de son enfant à l'étranger (entretien du linge, respect des habitudes alimentaires ou religieuses, disponibilité pour échanger avec lui...).
- Les **vacances scolaires** faisant partie du programme, le correspondant doit les passer avec la famille d'accueil. Les visites de sa propre famille pendant son séjour dans le pays étranger sont possibles mais vivement déconseillées, car elles peuvent favoriser le mal du pays et gêner l'intégration.
- Les parents qui accueillent le correspondant étranger sont ses **représentants légaux** pendant toute la durée du séjour. Ils disposent donc des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale et sont habilités à prendre les décisions nécessaires concernant la vie quotidienne (inscription à la cantine, aux activités extrascolaires...).
- Chaque élève accueilli doit **obligatoirement** être couvert par une **assurance** « maladie, accident et responsabilité civile » avec une garantie pour l'étranger, souscrite par sa famille.
- La participation à l'échange est une démarche privée, dont la responsabilité incombe exclusivement aux familles concernées : l'Education nationale et l'OFAJ ne peuvent être tenus pour responsables des difficultés ou litiges éventuels entre les familles.

Quelles sont les modalités financières ?

- La participation au programme est gratuite : il n'y a pas de frais d'inscription ou de gestion.
- Les frais de voyage sont à la charge de la famille de l'élève. Cependant l'OFAJ peut accorder à la famille une bourse de 250 € et une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.
- Les frais occasionnés par la présence du correspondant (nourriture, cantine scolaire, transports quotidiens, internat le cas échéant...) sont généralement pris en charge par la famille d'accueil. Pour les autres dépenses (activités, sorties, argent de poche...), les deux familles doivent se mettre d'accord, au préalable, sur la répartition des frais entre elles.

Rappel : L'accueil du correspondant ne peut en aucun cas donner lieu à rémunération.

Comment trouver un correspondant ?

- La Centrale Voltaire réunit toutes les candidatures françaises et allemandes et se charge de constituer les binômes, en tenant compte du profil et des souhaits des candidats.
- Cependant **l'élève peut aussi proposer un correspondant**, s'il le connaît déjà (par exemple s'il a participé au programme Brigitte Sauzay et souhaite prolonger l'échange, ou s'il l'a trouvé

par une recherche sur le site de l'OFAJ : <http://www.ofaj.org/petites-annonces?tid=714>). Dans ce cas, il devra l'indiquer précisément dans son dossier de candidature.

Comment s'inscrire ?

⇒ L'élève enregistre sa candidature en ligne sur le site suivant : <http://programme-voltaire.xialys.fr/>

⇒ Il constitue ensuite le dossier suivant, en 3 exemplaires complets :

- Formulaire de candidature** imprimé
- Lettre de motivation** (en français) rédigée par l'élève à l'attention du chef d'établissement
- Copie des **2 derniers bulletins** scolaires de l'année précédente
- Relevé de notes** du trimestre en cours
- Lettre de l'élève** (de 2 pages en allemand) destinée à son correspondant et à sa famille d'accueil : l'élève doit décrire avec précision sa vie quotidienne, ses centres d'intérêt, ses activités pendant le temps scolaire et en-dehors, son environnement...
- Au moins **6 photos** récentes (imprimées ou collées sur des feuilles de format A4) présentant l'élève, sa famille, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son établissement scolaire, son cadre de vie habituel...
- Lettre des parents** destinée à la famille d'accueil (elle peut être rédigée en français) : ils doivent décrire leur vie de famille, expliquer leur motivation pour participer à l'échange et ce qu'ils en attendent

Calendrier à respecter

Dates ou période	Etape
pour le 6 novembre 2015 au plus tard	L'élève remet ce dossier au chef d'établissement <u>en 3 exemplaires complets</u> . Attention ! Le dossier doit être remis sans agrafes, ni reliure (il peut comporter seulement des trombones).
pour le 20 novembre 2015 au plus tard	Le chef d'établissement transmet le dossier à la DAREIC du Rectorat (<u>en 3 exemplaires, sans agrafes ni reliure</u>).
pour le 1^{er} décembre 2015 au plus tard	La DAREIC transmet le dossier à la Centrale Voltaire.
en janvier 2016	La Centrale Voltaire réunit une commission pour sélectionner les candidatures, puis constituer les binômes de correspondants.
vers le 20 janvier 2016	La Centrale Voltaire communique les résultats à l'élève. Si sa candidature est retenue, l'élève reçoit le dossier de son correspondant allemand.
de mars à août 2016	L'élève français séjourne en Allemagne.
de septembre 2016 à février 2017	L'élève allemand séjourne en France.
tout au long du séjour	L'élève est parrainé par un ancien participant au programme (volontaire pour jouer ce rôle), qui pourra l'écouter, le guider et le conseiller.
à l'issue de <u>chacune</u> des deux phases	L'élève rédige un compte-rendu sur son expérience : l'un sur son séjour en Allemagne ; l'autre sur l'accueil de son correspondant en France.

Des informations complémentaires peuvent être recherchées sur le site de l'OFAJ :

<http://www.ofaj.org/programme-voltaire>

Il comporte notamment une « Foire aux Questions » (FAQ), des témoignages d'élèves et de parents ayant participé au programme, ainsi que les documents suivants à télécharger :

- Formulaire « *Annexe 1 – Conditions de participation et accord parental* »
- Formulaire « *Annexe 2 – A remplir par l'établissement scolaire* »
- Formulaire « *Grille d'évaluation* » (permettant d'évaluer les compétences acquises pendant le séjour du correspondant dans l'établissement scolaire partenaire)

Enfin vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la Centrale Voltaire pour toute question ou information complémentaire :

Centre Français de Berlin
Voltaire-Programm
Müllerstraße 74
D – 13349 Berlin
Téléphone : 01 40 78 18 78 / +49 30 45 97 93 89
Lundi au vendredi : 10h-12h / Lundi, mercredi et jeudi : 14h-16h
Fax : +49(0)30 45 97 93 55
Courriel : voltaire@centre-francais.de
Interlocutrices : Ulrike ROMBERG et Géraldine GAY

Ce programme se révélant tous les ans extrêmement enrichissant pour les participants, il convient d'en assurer la plus large information auprès des élèves et de leurs familles.

J'insiste néanmoins sur la nécessité de s'assurer que les candidats sont aptes, sur le plan psychologique et affectif, à effectuer un échange de longue durée. Enfin, **concernant les élèves internes, les chefs d'établissement doivent veiller tout particulièrement à ce que le correspondant allemand puisse être hébergé à l'internat** lors de son séjour en France (ou dans une famille d'accueil en dernier recours). Les modalités d'hébergement doivent donc être anticipées bien avant l'arrivée du correspondant allemand, afin de ne pas mettre en péril l'organisation de l'échange.

Par avance, je vous remercie pour votre implication, essentielle à la réussite de l'échange.

Le Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Jacques MORET